



Ville de Sarcelles

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES 2019/2020

JUSQU'AU 28 JUIN 2019

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modernisation du service public, nous avons souhaité mettre en place un Guichet Familles ayant pour objectif de faciliter l'ensemble de vos démarches administratives concernant l'accueil de vos enfants au sein des centres de loisirs et à la restauration.

Ainsi, ce service va permettre de mutualiser les inscriptions scolaires et périscolaires, d'assurer un suivi de qualité dans le traitement des dossiers de vos enfants et de répondre à l'ensemble de vos questions.

Afin d'optimiser ce service, nous l'équipons également d'un outil d'envoi de SMS permettant de vous adresser toutes les informations utiles.

Pour préparer au mieux la rentrée scolaire prochaine, la campagne des inscriptions aux activités périscolaires débute dès à présent. Nous vous invitons donc à prendre connaissance du dossier joint à ce courrier et à effectuer les démarches nécessaires dans les meilleurs délais.

Soucieux de répondre à vos attentes, nous mettons tout en œuvre pour organiser au mieux la rentrée scolaire de vos enfants.

Bien à vous,

La municipalité

RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 28 JUIN 2019

Si vous inscrivez pour la première fois votre (vos) enfant(s) aux activités péri et extrascolaires (accueils du matin, du soir, restauration, mercredi et vacances)

Vous devez vous présenter au Guichet Familles munis des pièces suivantes :

- > livret de famille ou extraits d'acte de naissance des enfants à charge datant de moins de 3 mois ;
- > pièces d'identité des responsables légaux de l'enfant ;
- > photocopie du carnet de vaccinations (p. 90 à 93) en notant le nom et prénom de l'enfant ;
- > attestation d'assurance « responsabilité civile » couvrant les activités extrascolaires (n° de contrat ou n° de sociétaire), sauf pour l'inscription à la restauration scolaire.

Afin de calculer votre quotient familial de septembre à décembre 2019, fournir :

- > l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 ;
- > les justificatifs de revenus : les 3 dernières fiches de paie, notification du pôle emploi, contrat de travail, RSA ;
- > l'attestation de paiement des allocations familiales.

Si vous renouvelez l'inscription de votre (vos) enfant(s) aux activités péri et extrascolaires (accueils du matin, du soir, restauration, mercredi et vacances),

Vous trouverez joint à ce courrier un dossier à compléter et à signer :

- > une feuille de renouvellement des inscriptions aux différentes activités pour vos enfants ;
- > une fiche sanitaire de liaison (en remplir une par enfant) en joignant obligatoirement la photocopie des vaccinations du carnet de santé (p. 90 à 93), sans oublier de noter le nom et prénom.

Si vous inscrivez plusieurs de vos enfants, une fiche sanitaire est à renseigner pour chacun.

Ce document est téléchargeable sur le portail Familles www.sarcelles.accueil-famille.fr, à disposition dans les accueils de loisirs ou au Guichet Familles.

Ce dossier est à renvoyer soit :

- > par courrier dûment complété et signé au Guichet Familles à l'adresse suivante :
Centre administratif - 4 place de Navarre - 95200 Sarcelles ;
- > par mail, le dossier scanné et les photocopies des vaccinations à : guichet.familles@sarcelles.fr.

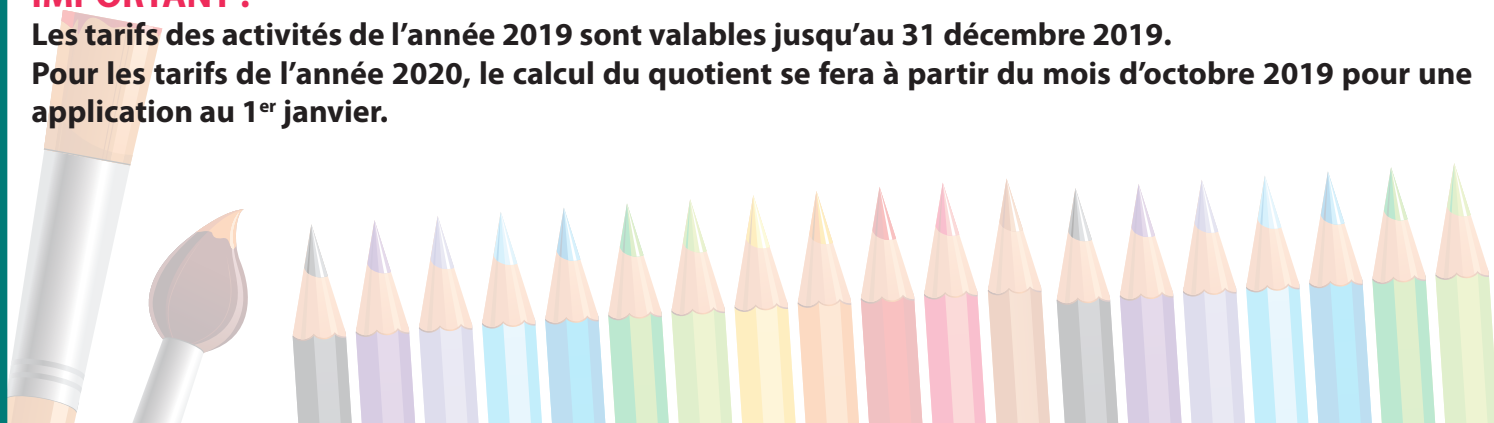
Si vous le souhaitez, vous pouvez procéder directement à l'inscription auprès du service des actes rapides du centre administratif aux heures d'ouvertures.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité et vos enfants ne pourront fréquenter les activités.

IMPORTANT :

Les tarifs des activités de l'année 2019 sont valables jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour les tarifs de l'année 2020, le calcul du quotient se fera à partir du mois d'octobre 2019 pour une application au 1^{er} janvier.



COMMENT RÉSERVER ET ANNULER LES JOURS DE FRÉQUENTATION DES MERCREDIS ET DES VACANCES DE MES ENFANTS ?

> **Vous devez procéder obligatoirement à une réservation mensuelle ou à l'annulation des jours souhaités.**
Pour les réaliser, connectez-vous sur le portail familles à l'adresse : www.sarcelles.accueil-famille.fr, soit depuis chez vous ou directement sur l'ordinateur mis à votre disposition au Guichet Familles.

Pour les mercredis, la réservation est mensuelle selon le calendrier ci-dessous :

Pour les mercredis du mois de :	Périodes de réservations :
Septembre 2019	Du 01 août au 30 août
Octobre 2019	Du 01 septembre au 27 septembre
Novembre 2019	Du 01 octobre au 31 octobre
Décembre 2019	Du 01 novembre au 30 novembre
Janvier 2020	Du 01 décembre au 31 décembre
Février 2020	Du 01 janvier au 30 janvier
Mars 2020	Du 01 février au 28 février
Avril 2020	Du 01 mars au 27 mars
Mai 2020	Du 01 avril au 30 avril
Juin 2020 et le mercredi 01/07	Du 01 mai au 31 mai

- > L'annulation pourra être effectuée jusqu'au jeudi minuit précédant la fréquentation des mercredis (ex. : si vous avez réservé pour le mercredi 11 septembre 2019, vous pourrez l'annuler jusqu'au jeudi 5 septembre 2019).
- > Toute réservation, non annulée, sera automatiquement facturée.
- > Un remboursement pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical à transmettre au Guichet Familles avant la fin du mois de l'absence.

Pour les vacances, la réservation se fera en fonction des périodes du calendrier ci-dessous :

Pour les vacances :	Périodes de réservations :
Toussaint (du 21 au 31 octobre 2019)	Du 01 septembre au 20 septembre
Noël (du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020)	Du 01 novembre au 22 novembre
Hiver (du 10 au 21 février 2020)	Du 16 décembre au 10 janvier
Printemps (du 6 au 17 avril 2020)	Du 17 février au 6 mars
Été 2020 (du 8 juillet au 31 août 2020)	Du 25 mai au 5 juin

- > L'annulation pourra être effectuée jusqu'à 8 jours avant le début des vacances.
- > Toute réservation, non annulée, sera automatiquement facturée.
- > Un remboursement pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical à transmettre au Guichet Familles avant la fin du mois de l'absence.

Aucun enfant ne sera accepté sur ces périodes sans réservations.

Les agents du Guichet Familles se tiennent à votre disposition pour tout renseignement :

- > par téléphone au 01 34 38 30 36 / 30 33 / 30 32 ;
- > au centre administratif, 4 place de Navarre, 95200 Sarcelles.



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Accueils de loisirs périscolaires Mercredis-Vacances 2019/2020



(Veuillez écrire en majuscule)

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Né(e) le : / / École fréquentée : Niveau de classe :

Responsable légal 1 (père, mère, tuteur)*	Responsable légal 2 (père, mère, tuteur)*
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél. domicile :	Tél. domicile :
Tél. portable (obligatoire) :	Tél. portable (obligatoire) :
Tél. professionnel :	Tél. professionnel :
Mail :	Mail :

* Cocher les mentions utiles

Situation des parents :

Mariés Pacsés Union libre Séparés Divorcés Veuf(ve)

En cas de séparation ou de divorce :

• La résidence principale de l'enfant est fixée chez :

Responsable légal 1: père mère tuteur*

Responsable légal 2 : père mère tuteur*

• La garde de l'enfant est :

partagée alternée exclusive

Assurance responsabilité civile couvrant les activités extrascolaires :

Nom de l'assureur :

N° de contrat/sociétaire : (joindre l'attestation d'assurance)

Renseignements médicaux :

• Vaccinations :

Je certifie que les vaccins obligatoires de mon enfant sont à jour.

Ne pas oublier de joindre la photocopie des vaccinations du carnet de santé (p. 90 à 93) avec le nom et prénom de l'enfant sur les photocopies.

• Traitements médicaux et allergies :

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui, joindre l'ordonnance et les médicaments correspondants.

L'enfant a-t-il des allergies ? Asthme : oui non

Médicamenteuses : oui non

Alimentaires avec panier repas : oui (Si oui, joindre le PAI) non

Autres :
.....
.....



Recommandations :

L'enfant porte-t-il des lentilles, lunettes, prothèses auditives, dentaires, autre* :

L'enfant a-t-il des difficultés de santé (maladie, hospitalisation, opérations...) nécessitant des précautions à prendre en collectivité ?

Régime alimentaire : Sans viande Sans porc

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e), M. ou Mme, responsable légal(e) de l'enfant déclaré ci-dessus, autorise :

- > le personnel de la structure d'accueil à prendre toutes les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie subite de mon enfant ;
- > le personnel de la structure d'accueil à contacter les personnes responsables légales de l'enfant devant être prévenues dans les plus brefs délais ;
- > en cas de maladie, fièvre, les personnels des accueils à administrer les médicaments prescrits par le médecin traitant, seulement si une ordonnance précise indiquant la durée du traitement et sa récurrence est fournie, les médicaments transmis dans leur boîte d'origine et une décharge de responsabilité parentale pour les personnels des accueils signée d'au moins un responsable légal ;
- > le personnel de la structure d'accueil à appliquer de la crème solaire en cas de nécessité ;
- > le transfert aux urgences ;
- > l'équipe médicale à pratiquer les gestes qu'elle jugera indispensables au regard de l'état de santé de mon enfant ;
- > l'accompagnant de mon enfant aux urgences à revenir sur l'école ou à l'accueil de loisirs avec lui, si son état le permet ;
- > le personnel de la structure à maquiller mon enfant.

• **J'autorise :** oui non

- Mon enfant à être filmé/photographié aux fins d'utilisation des projets pédagogiques, et communications municipales (journal municipal, site internet et réseaux sociaux de la ville).

• **J'autorise :** oui non

- Mon enfant à partir seul du CLAE à h.....

- Mon enfant à partir seul les vacances et les mercredis à h.....

• **J'autorise :** oui non

- Mon enfant à partir avec son frère ou sa sœur âgé(e) de préférence de plus de 11 ans mentionné(e) ci-dessus ou avec un adulte, autre que les parents, sur présentation d'une pièce d'identité.

NOM - PRÉNOM	ADRESSE	LIEN DE PARENTÉ	N° TÉLÉPHONE

Je soussigné(e), M. ou Mme confirme que ce dossier est déposé en concertation entre les responsables légaux et déclare exacte les renseignements portés dessus.

Je m'engage à informer la ville de Sarcelles de tous changements dans ces renseignements qui interviendraient au cours de l'année.

Je certifie avoir pris connaissance des règlements des accueils de loisirs et de restauration (disponible sur le portail familles de la ville de Sarcelles).

SARCELLES, le Signature du /des responsables légal(aux)